

## Conseil Municipal du 2 juillet 2015

### Présents :

- Mmes : Angot , Baurès , Brousse, Carsalade, Decamps, Dufaur, Gaussens,.
- MM. : Campguilhem, Caraoué, Caussé, Fréchou, Lasserre, Le Roux de Bretagne, Navarro, Raspaud.
- 

Absents excusés : Mmes Bergouan, Soldeville, M. Brousse, M. Boislève (procuration à M. Caraoué),

M. le Maire constate que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 21h00.

Monsieur Loïc Le Roux de Bretagne est nommé secrétaire, il donne lecture du compte rendu de la séance précédente.

M. Fréchou regrette que le montant du déficit laissé par le Comité des fêtes soit 6 658€ n'apparaisse pas sur le compte rendu.

M. le Maire demande à l'assemblée de passer à l'ordre du jour 3 dossiers supplémentaires concernant :

Les travaux de branchements électriques, l'achat de 7 photocopieurs, la location de la Maison Vigier. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la requête de M. le Maire.

L'ordre du jour est abordé.

### Ordre du jour : -

- 1 - Personnel : MAD : Régie des Transports, SIVU, OTI, CCAS, reversement salaire opérateur des APS,
- 2 - Travaux et équipements : maîtrise d'œuvre accessibilité, travaux en régie, achat tondeuse
- 3 - Participation aux charges de fonctionnement des écoles
- 4 - Cour de ferme : ouverture de crédits
- 5 - Tarifs camping Chaum :
- 6 - SDAN
- 7 - Village de Vacances : labellisation CAF
- 8 - Subvention association Culture-Cinéma
- 9 - Marché de Noël
- 10 - Questions diverses

## **1 - Personnel :**

### **Mise à disposition hebdomadaire des personnels de la commune de l'Isle en Dodon vers divers organismes :**

#### **Mise à disposition du personnel de la commune de l'Isle en Dodon vers le SIVU du 1/10/2015 au 30/09/2018 :**

Mise à disposition sur 52 semaines

Melle Fabienne LOUBON : 5 heures  
Mme Emilienne MONTAUT : 5 heures  
Melle Claire ARTICO : 5 heures  
Mlle Mélissa SOLDEVILLE : 35 heures

-

#### **Mise à disposition du personnel de la commune de l'Isle en Dodon vers le SIVU du 1/09/2015 au 4/07/2016 :**

Mise à disposition sur 52 semaines

Mme Isabelle FRECHOU : 24 heures

Mise à disposition sur 36 semaines

Melle Marie HAZI : 9 heures  
Mme Patricia BRETTAR : 18h30 heures  
Mme Josiane ANDRIEU : 7 heures  
M. Gilles CASTEX : 7 heures

Mme Marie ARBASSETTE : 19 heures

#### **Mise à disposition du personnel de la commune de l'Isle en Dodon vers la Communauté de communes et OTI du 1/10/2015 au 30/09/2016 :**

Mise à disposition sur 52 semaines

- M. Christophe TACHOUÉ : 10 heures (Communauté de Communes)
- Mme Cathy LOMBART : 16 heures (OTI)

#### **Mise à disposition du personnel de la commune de l'Isle en Dodon vers le CCAS du 1/10/2015 au 30/09/2018 :**

Mise à disposition sur 52 semaines

- Lucette PARONETTO : 20heures
- Gilles CASTEX : 18 heures

### **Mise à disposition du personnel de la commune de l'Isle en Dodon vers l'Entreprise de Transports**

M. le Maire a pris contact avec les Entreprises Verdié, Duclos, et Boubée, il demande au Conseil Municipal de l'autoriser à engager et conclure le transfert « des heures-chauffeurs ».

**Reversement salaire opérateur des APS :** La démission de la Mairie de l'opérateur des activités physiques et sportives entraîne un reversement du SIVU vers la Mairie des salaires versés à l'agent de septembre 2014 à mai 2015 soit: 4 993.17€.

Les membres de l'assemblée acceptent l'ensemble des propositions à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires et lui donnent délégation pour signer les documents correspondants.

## **2 - Travaux et Equipements :**

**Accessibilité bâtiments communaux:** M. le Maire rappelle que la commune de L'Isle-en-Dodon envisage de procéder à la mise en place de l'Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Il convient de nommer un maître d'œuvre. Sur 3 dossiers retirés, 2 cabinets ont répondu. M. le Maire propose de retenir la proposition du Cabinet d'architecte Bernard Laguens pour un montant de 5 000€/HT.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

**Travaux en régie :** Dans le cadre de la réalisation des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, une partie des travaux pourra être réalisée par le personnel communal.

L'architecte devra chiffrer les chantiers menés par l'intermédiaire des entreprises et ceux exécutés par l'équipe municipale. Ce chiffrage sera présenté aux services de l'Etat dans le cadre de la dotation aux équipements ruraux (DETR). Par ailleurs les dépenses d'acquisition de matériels et matériaux afférents aux travaux réalisés en régie pourront être imputées à la section investissement, éligibles au FCTVA.

M. Navarro demande à avoir « une vision claire sur les « heures-chauffeurs », ces heures seront dégagées en priorité pour la réalisation des travaux en régie.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

**Achat tondeuse :** Monsieur le Maire expose qu'il convient de doter la commune d'une tondeuse performante (entretien des stades et du village de vacances). En effet, le matériel communal est à présent vétuste (acquisition kubota en 2008). L'aide du Conseil Général est acquise pour un montant de 6 095€. M. Campguilhem demande de privilégier « l'achat local ». M. Caussé souhaiterait que cet équipement porte sur l'achat d'une tondeuse proche des 50cv avec bac de ramassage et injection centrale. M. le Maire propose d'acquérir le matériel en location-vente, une consultation sera engagée.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

**3 - Frais de fonctionnement des écoles :** Le service comptabilité a calculé le coût de fonctionnement des écoles (entretien et charges de bâtiments, personnel, dotation aux fournitures, transport, ..) . Le coût est répercuté aux communes qui n'ont pas d'école et dont les enfants sont accueillis à l'Isle n Dodon. Le Conseil Municipal donne son accord, le coût par enfant scolarisé à l'Isle en Dodon sera de 995€ pour l'année scolaire 2014-2015.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

**4- Cour de ferme, ouverture de crédits :** Une ouverture de crédit de 1 158.29€/HT est prévue au budget pour la réalisation du goudronnage de cour de ferme financés à 50% par le Conseil Départemental, le propriétaire prendra à sa charge les 50% restants.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

**5 - Tarifs location camping Centre de Loisirs Chaum :** M. le Maire informe que le centre de loisirs de Chaum sera loué à divers organismes. Il propose de fixer le coût du Séjour –camping à 10€ par jour et par personne.

Mme Dufaur demande si l'espace est agréé pour recevoir des campeurs. M. le Maire se renseignera. La proposition est acceptée sous réserve de l'avis de la commission de sécurité compétente.

**6 – SDAN (schéma directeur d'aménagement).**Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :

Le Conseil Général de la Haute-Garonne a élaboré un schéma directeur d'aménagement numérique (SDAN) qui vise à couvrir progressivement le territoire départemental en très haut débit, d'ici 15 à 20 ans. Afin de pouvoir bénéficier des financements, la mise en œuvre du SDAN doit relever d'une structure intercommunale. A cet effet, il est envisagé de créer un syndicat mixte ouvert regroupant le département de la Haute-Garonne, et les communautés de communes. Ce groupement sera compétent pour aménager et exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques. M. le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer favorablement sur ce projet et de céder la compétence communications électroniques à la Communauté de Communes ;

M. L de Bretagne informe l'assemblée : Le développement de la dorsale Fibre optique sur L'Isle en Dodon est prévu entre 2017/2018. La règle définie est la suivante « plus personne n'aura moins de 4 mégabits/s à la maison. A partir de 2021, L'Isle en Dodon sera raccordé définitivement au haut débit (100 mégabits/s).

**7 – Village de Vacances : labellisation VACAF :** Les familles bénéficiaires de l'aide de la AVF (aide aux vacances familiales) attribué par la CAF sont tenues de se rendre dans des centre de vacances labellisées VACAF pour utiliser leur aide. La Mairie demande le renouvellement de la labellisation des 12 pavillons du village de vacances le Plech.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

**8- Subvention associations Culture-Cinéma, les amis des orgues :**

L'association Culture-Cinéma recevra une subvention de 7500€ l'association Culture-Cinéma antérieurement OMCSL a fourni les documents demandés (renouvellement bureau, bilan année écoulée, budget prévisionnel) un acompte de 4000€ sera versé rapidement. En sa qualité de présidente de l'association, Mme Dufaur ne prendra pas part au vote.

la proposition est adoptée par  
POUR : 15

M. le Maire propose de ramener à 450€, la subvention accordée à l'association les amis des orgues

La proposition est adoptée par

POUR : 12

ABSTENSION : 3

CONTRE : 1

**9- Marché de Noël :** M. le Maire rappelle qu'en séance du 20 décembre 2014, M. Lasserre avait présenté un premier projet. Après plusieurs rencontres avec les différentes associations le projet a évolué. La « Commission animation de la Ville » organise en partenariat avec la Communauté de Communes, l'Association des commerçants, l'Office de Tourisme Intercommunal, l'Office Culture-cinéma, l'Office L'Islois d'animations, les 18, 19 et 20 décembre, un marché de Noël. Cette manifestation est une seconde édition. Au vu du succès remporté en 2014, il est souhaitable de créer une ambiance encore plus festive, propice à la promotion des produits et des métiers locaux. Il est prévu pour l'animation du marché des spectacles de rue, l'installation d'une patinoire et de 15 chalets, l'aménagement de la halle et de la salle des fêtes pour accueillir les exposants. La réalisation de cette manifestation s'équilibre à 48 880€. Le Sénateur, le Député, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers, le Crédit Agricole, l'OTI, la Communauté de Communes seront sollicités pour une aide financière.

M. Caussé s'interroge sur l'utilité de 5 chalets supplémentaires, l'extension électrique coutera : 4 000 €. M. Lasserre répond que l'on ajustera en fonction des subventions obtenues. Le marché de Noël est un évènement qui se veut fédérateur des associations intercommunales. Il peut relancer l'économie locale.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

## **10 - Questions diverses :**

M. le Maire propose à l'assemblée de passer au vote

**Branchements électriques** par le Syndicat Départemental (SDEHG) : Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de branchements électriques ( : pose d'un coffret d'éclairage public (coût total 10 282€/TTC participation communale 1 248€ ) pose d'un coffret marché (coût total 4 363€/TTC participation communale 1 482€ ) et de la pose d'appareils d'éclairage public (coût total 10 461€/TC participation communale 3 552€ ) .

Mme Carsalade informe que cette dépense n'est pas prévue au budget 2015. Il est proposé le report en 2016 de l'installation du coffret marché et des panneaux solaires.

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité.

**Photocopieurs** : 5 devis ont été demandés, une étude comparative a été réalisée par M. Boilève. Compte tenu des restrictions budgétaires, le choix est fait de la location-vente de 7 photocopieurs.

Entreprise	Contrat	Coût /page N&B	Coût par page couleur	Loyer Mensuel HT	Loyer Mensuel TTC	Total HT / mois pour les 6 solutions	Total MENSUEL TTC*	TOTAL TTC SUR 5 ANS
<b>Bureau Moderne</b>	LOCATION 63 mois	0,0049 €	0,0450 €	298,99 €	358,79 €	73,44 €	1 252,70 €	75 162,00 €
<b>Techni Bureau</b>	LOCATION 63 mois	0,0039 €	0,0390 €	290,00 €	348,00 €	73,44 €	1 120,85 €	67 250,88 €
<b>Velac CN&amp;B</b>	LOCATION 63 mois	0,0049 €	0,0390 €	305,00 €	364,78 €	73,44 €	1 178,17 €	70 690,32 €
<b>Vela CC</b>	LOCATION 63 mois	0,0049 €	0,0390 €	325,00 €	390,00 €	73,44 €	1 202,17 €	72 130,32 €
<b>Proget Copy</b>	LOCATION/VENTE 60 mois	0,0050 €	0,0070 €	766,29 €	919,55 €	3,97 €	924,32 €	55 459,04 €
<b>Konica/Minolta</b>	LOCATION 63 mois	0,0040 €	0,0350 €	373,12 €	447,75 €	73,44 €	1 170,02 €	70 201,01 €

\* Total mensuel TTC : location + copies + consommation électrique

Les frais de maintenance et de toner sont inclus dans les 5 propositions

M. le Maire propose de retenir la proposition **Projet Copy** (matériel Epson).

Les membres de l'assemblée acceptent la proposition à l'unanimité et confient à Monsieur le Maire ou à son délégué le soin de procéder aux formalités administratives nécessaires, ils lui donnent délégation pour signer le contrat correspondant.

**Loyer Maison Viguiet** : Une partie du bâtiment (25m<sup>2</sup>) sera louée à M et Mme Seveau à compter du 1<sup>er</sup> août 2015. Un bail sera établi au tarif mensuel de 350€/TTC. Des travaux d'aménagement pour un montant de 3 000 € /TTC de matériaux facturés à la Mairie seront réalisés par le locataire, en compensation de ce travail, les 3 premiers mois de loyers seront gratuits cette clause sera stipulée dans le bail.

M. Caussé souligne « on perd des loyers : Maison Viguiet, Garage Barthe, Malaefix ». M. Lasserre soutient la proposition du maire « on n'est pas en mesure de budgétiser la réhabilitation du patrimoine. A la commune, comme à la Communauté de Communes, les locataires sont tenus de réaliser les travaux avant d'occuper les locaux, aujourd'hui c'est la seule possibilité ». M. L de Bretagne précise qu'à la Communauté de Communes la signature des baux se fera devant notaire. Mme Baurès demande que les charges de location (EAU, EDF) ne soient pas à la charge de la commune. M. Navarro rappelle que les loyers sont des recettes indispensables et qu'il faut récupérer les loyers car l'entretien des bâtiments coûte.

A la demande de Mme Carsalade, les services de la comptabilité ont estimé le coût de fonctionnement de la piscine qui s'élève à 56 000 € (frais de personnel entretien, maître-nageur, vacataires, chlore, eau, assainissement, EDF) pour 4 mois de fonctionnement.

Pour plus d'économie, Mme Carsalade propose de favoriser le traitement de l'eau au sel. Il est demandé de calculer le coût de fonctionnement de 2014.

**Situation Etablissement « les divas de la nuit » :** Le Sous-Préfet a informé par courrier la Mairie que l'Etablissement « les divas de la nuit » doit déposer une demande d'autorisation de travaux afin que la commission de sécurité puisse délivrer son exploitation. Le maire est encouragé à appliquer l'arrêté municipal interdisant son exploitation tant que la situation ne sera pas régularisée.

**Sens de circulation :** Mme Baurès demande que la rue ST-Adrien soit en sens unique, M. Fréchou rappelle la demande faite pour un double sens rue Dodon, M. Navarro informe que le nouveau marquage de la voirie doit être réalisé prochainement.

**MJC :** Mme Dufaur informe que la Présidente de la Fédération des MJC l'a contactée. Elle s'interroge sur le fonctionnement de la MJC de l'Isle en Dodon. Mme Dufaur précise : « des chèques ont été émis alors que l'association est en sommeil, M. Boislève devait dissoudre l'association et arrêter les comptes au 31.12.2014 ». Un état sur la situation de la MJC est demandé pour le prochain Conseil Municipal.

M. Raspaud informe que l'ARS a donné un avis favorable au projet de télémédecine, l'EHPAD de l'Isle en Dodon sera relié au Gérontopôle. Il souhaite que M. le Maire intervienne fortement auprès du Directeur de l'EHPAD lors du prochain Conseil d'Administration.

M. Navarro propose qu'un bâtiment communal porte le nom de **André Baron** Maire de l'Isle en Dodon de 1977 à 1995 et Conseiller Général de 1979 à 1992 , cette proposition sera soumise à l'ordre du jour au prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Au registre sont les délibérations.